

Abolition des ententes fédérale-provinciale sur le financement des
services de garde
L'ATTITUDE « COW-BOY » DE HARPER INQUIÈTE L'AQCPE

Montréal, le 7 février 2006 – L'annonce du premier ministre Stephen Harper de mettre fin dès 2007 aux ententes fédérale-provinciale sur le financement des services de garde, et d'amorcer le versement d'une allocation aux familles dès cette année, inquiète et surprend à l'AQCPE. « Quelques jours seulement après avoir fait élire 10 députés au Québec sur la base d'engagements pour un fédéralisme d'ouverture et le respect des particularités du Québec, cette intrusion flagrante du gouvernement conservateur dans le champ de compétences des provinces est un geste plutôt cow-boy de leur part», déclare Jean Robitaille, directeur général de l'AQCPE.

Au Québec, nous nous sommes dotés d'un réseau de centres de la petite enfance qui offre des services de garde éducatifs de qualité et qui répond aux besoins des familles. «Si le fédéral souhaite transférer des sommes pour soutenir les services de garde, qu'elles soient versées au gouvernement du Québec. Pour l'instant, le choix du gouvernement fédéral de soutenir les services de garde par une dépense directe auprès des parents intervient carrément dans un champs de compétences des provinces», déplore le directeur général de l'AQCPE.

Par ailleurs, si l'entente fédérale-provinciale sur le financement des services de garde qui avait été signée jusqu'en 2010 devait être annulée, telle qu'annoncé aujourd'hui, le gouvernement Charest serait bien mal venu d'invoquer ce manque à gagner pour diminuer son financement au réseau des CPE ou pour augmenter la tarification aux parents. « En effet, dès l'automne dernier, au moment de la signature de l'Entente avec le gouvernement Martin, le premier ministre Charest affirmait que ces sommes ne seraient pas investies dans les services de garde. Il serait donc inconséquent de justifier des hausses de tarifs ou des coupures dans le financement par la perte de sommes qui, de toute façon, n'étaient pas promises au réseau des CPE», fait remarquer M. Robitaille.

L'annulation de ces ententes est, en outre, dramatique pour le reste du Canada dont les besoins pour de nouvelles places en services de garde de qualité sont criants. Non seulement la mesure proposée par le gouvernement Harper ne crée aucune nouvelle place et vient compromettre la capacité de développer un réseau de services de garde à travers le Canada, mais elle n'encourage nullement un parent à rester à la maison. « Ce n'est pas avec la somme de 70 \$ net par mois qu'un parent envisagera demeurer à la maison. Et pour utiliser ce montant dans un service de garde, encore faut-il qu'il y ait des places disponibles et accessibles», souligne Jean Robitaille, qui rappelle que les ententes fédérale-provinciale encourageaient les provinces à s'impliquer massivement dans le développement de tels services collectifs au bénéfice des petits enfants. L'approche conservatrice proposée annonce plutôt un virage vers une vision

individualiste qui laisse les parents seuls, avec quelques dollars de plus, tenter de répondre aux besoins de garde et d'apprentissage de leurs tout-petits.

L'AQCPE considère également nécessaire qu'il y ait d'autres formes de soutien aux familles, tel que les congés parentaux, de véritables politiques de conciliation famille-travail et certaines formes de mesures fiscales. Mais cela doit se faire dans le respect des champs de compétences des provinces et en concertation avec les acteurs de la société québécoise qui oeuvrent au mieux-être des familles.

- 30 -

Source : Association québécoise des Centres de la petite enfance

Pour information : Violaine Ouellette
Responsable des communications
Bur : (514) 326-8008
Cell : (514) 605-7877